Plan de relance: 70 millions d'euros pour 67 établissements pour personnes âgées ou handicapées L'express.fr le 4 avril 2009

Trois ministres et secrétaire d'Etat, Brice Hortefeux (Travail et relations sociales), Patrick Devedjian (mise en oeuvre du plan de relance) et Valérie Létard (Solidarité) ont détaillé ces aides lors d'un déplacement à Magnanville (Yvelines), où ils ont posé la première pierre d'un des établissements bénéficiaires du plan de relance.
Sur les 67 opérations (36 créations d'établissements, 29 extensions et deux modernisations) qui, ont-ils dit, "*démarreront d'ici à la fin du mois de juin*", 48 concernent les personnes âgées et 19 celles handicapées.
Sur les 300 projets initialement proposés, "*les critères de choix ont été que le chantier puisse démarrer en 2009, que le projet soit de nature à créer le plus d'emplois possible, qu'il entraîne d'autres financements et qu'il y ait un respect d'équité territoriale*", a déclaré M. Devedjian.
La cohérence avec les autres plans gouvernementaux et plus particulièrement le plan Alzheimer, a également été prise en compte.
Toutes les régions (à l'exception de la Corse, de la Martinique et de la Guyane) bénéficieront de ces investissements qui permettront la création de 2.032 places supplémentaires d'accueil (1.637 pour les personnes âges et 395 pour les personnes handicapées) et la modernisation de 224 autres places.
L'ouverture de nouveaux établissements permettra également la création de 1.315 emplois pérennes (930 dans les établissements pour personnes âgées et 385 dans les établissements pour handicapés)
"*La grille de répartition a tenu compte du plan de rattrapage de certaines régions qui, dans ce domaine, étaient en retard*", a déclaré Mme Létard.
La subvention la plus importante (3,5 millions d'euros) concerne l'extension, d'un coût total de 19,9 millions d'euros, d'un établissement de 164 places à Montoire-sur-Loir (Loir-et-Cher) et la moins importante (77.500 euros) la création d'un établissement pour personnes âgées de 15 places à Montargis (Loiret) d'un coût total de 270.000 euros.
La liste complète des établissements concernés est disponible sur le site http://www.travail-solidarite.gouv.fr/IMG/pdf/Dossier-Presse_plan-de-relance-pour-les-etablissements-d-accueil.pdf.
"Ce plan de relance s'inscrit pleinement dans les attentes de la Fehap (Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs), car il permet l'"accessibilité à des dispositifs de qualité à tous dans un système solidaire, ne reposant pas sur les générations à venir", s'est réjouie la fédération dans un communiqué.